COMPTE RENDU

www.fntecgt.fr

MINISTÈRE DES ARMÉES

CPPS PSC MINARM DU 18 NOVEMBRE 2026

Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi · PSC Santé & Prévoyance · Balard

Lors de cette dernière réunion de l'année 2026, les échanges ont porté sur le bilan financier du régime et les évolutions tarifaires pour 2027. Si les comptes sont au vert, c'est avant tout grâce aux cotisations élevées payées par les agents depuis 2025.

1. SITUATION FINANCIÈRE : PAS DE HAUSSE EN 2027, MAIS DES PROVISIONS SOLIDES ET UTILISÉES

- **Un régime largement excédentaire :** Le régime complémentaire des actifs (Ministère et EPA) affiche une très bonne santé financière avec 13,5 M€ de réserves constituées en 2025 et environ 10 M€ supplémentaires projetés pour 2026. Les régimes « Retraités » et « Étranger » sont également excédentaires.
- **Gel des tarifs en 2027 :** Cette trésorerie constituée permet d'éviter toute augmentation des cotisations au Ministère en 2027, alors que le secteur des complémentaires santé prévoit une hausse moyenne de 8 %.
- **La position de la CGT :** Si nous saluons cette stabilité et la prudence de gestion, ces excédents confirment les tarifs trop élevés dès le départ. La CGT demande l'étude d'une baisse générale des cotisations, ainsi qu'une participation de l'employeur au-delà de 50 %, tout en préservant l'équilibre du régime. Proposition dans la Déclaration liminaire.

COMPTE RENDU

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM DU 18 NOVEMBRE 2026 (SUITE)

2. COTISATIONS SANTÉ : DES BAISSES CIBLÉES AU 1ER JANVIER 2027

Grâce à la mobilisation des réserves et des dispositifs de solidarité, plusieurs mesures d'allègement entreront en vigueur au 1er janvier 2027 :

Bénéficiaires	Mesure applicable en 2027	Impact sur le coût à payer (la cotisation au régime reste la même)
Enfants (- de 21 ans)	Prise en charge de 12,57 € par la trésorerie du régime	Passe de 36,03 € à 23,46 €
Enfants (+ de 21 ans)	Prise en charge de 12,57 € par la trésorerie du régime	Passe de 54,06 € à 41,49 €
Enfants en situation de handicap (taux ≥ 50 %)	100 % de la cotisation prise en charge (avec effet rétroactif sur 2026)	0 € (plafond de ressources assez élevé couvrant la quasi-totalité des familles)
Retraités modestes (3e décile : RFR / part ≤ 1 897 €)	20 % pris en charge par le Fonds d'Aide aux Retraités (avec effet rétroactif sur 2026)	Prise en charge de 20 % de la cotisation par le Fonds d'Aide aux Retraités (FAR)

La CGT seule à porter l'exigence de justice sociale

- **Sur les ayants droit :** La CGT a été la seule organisation syndicale à exiger l'alignement du tarif des plus de 21 ans sur celui des moins de 21 ans (une mesure qui ne réduirait que de 130 000 € les recettes du régime).
- **Sur les retraités :** La CGT a également été la seule à revendiquer un relèvement du plafond de revenus (1 897 €), au-delà du 3e décile, afin de faire bénéficier un plus grand nombre de retraités de cette solidarité. Ce point sera repris en 2027.

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM DU 18 NOVEMBRE 2026 (SUITE)

3. PRÉVOYANCE : UN DISPOSITIF BOUDÉ FAUTE D'INFORMATION ET DE TARIFS ACCESSIBLES

- **Un taux d'adhésion très faible :** Seulement 10 % des personnels ont souscrit au nouveau contrat Prévoyance (moins de 7 000 agents sur plus de 70 000). En cause : un niveau de cotisation jugé trop élevé et un manque criant d'information de la part de l'administration sur l'intérêt de se couvrir.
- **Les revendications de la CGT :**
  - **À court terme :** Étudier la mise en place d'un contrat obligatoire permettant de mutualiser le risque et de protéger l'ensemble des personnels à moindre coût.
  - **Sur le fond :** La CGT rappelle que la meilleure protection reste l'abrogation du jour de carence et de l'abattement de 10 % dès le 2e jour d'arrêt maladie. Supprimer ces sanctions financières injustes éviterait aux agents d'avoir à payer une assurance privée pour maintenir leur salaire !

COMPTE RENDU

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM DU 18 NOVEMBRE 2026 (SUITE)

4. EN PROPOS LIMINAIRE : DÉFENDRE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET AUGMENTER LES RÉMUNÉRATIONS !

En ouverture de séance, la CGT a tenu à replacer ces enjeux techniques dans le contexte politique et social actuel :

- **Halte au démantèlement de la Sécu :** Nous dénonçons le désengagement continu de la Sécurité sociale (qui ne rembourse plus que 40,9 % des dépenses de santé des agents civils du ministère) et le transfert organisé des dépenses vers les assurances complémentaires.
- **Urgence salariale :** Face au blocage persistant des salaires et du point d'indice dans la Fonction publique, la perte de pouvoir d'achat rend insupportable tout prélèvement excessif sur la feuille de paie des agents.
- **Exigence de transparence sur l'utilisation des cotisations :** Face à des données souvent classées « confidentielles », la CGT revendique une transparence totale envers les agents. Plus les cotisations sont élevées, plus la taxe (TSA à 13,27 %, soit 9,46 M€ en 2025) et les frais de gestion captés par l'opérateur (7,5 M€ en 2025, auxquels s'ajoutent 10 % sur le résultat positif, soit 1,5 M€ en 2025) augmentent : les adhérents au régime ont le droit de savoir où va leur argent.

Vos représentants CGT à la CPPS PSC MinARM restent à votre disposition pour toute question sur ce dossier : psc@fnte.fr

COMPTE RENDU

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE

www.fntecgt.fr

MINISTÈRE DES ARMÉES

CPPS PSC MINARM - COMITÉ DE SUIVI DE L'ACCORD

Réunion du 18 novembre 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration et de l'Opérateur, Chers collègues des organisations syndicales,

Dans le cadre de cette réunion de la CPPS puis du COmité de SUIvi de l'accord, nous ne pouvons pas aborder les paramètres techniques ou les ratios du régime PSC comme s'ils existaient hors du monde réel.

Derrière les chiffres dans les documents étudiés en instances, il y a des choix politiques nationaux et ministériels dont nos collègues et leurs familles subissent directement les conséquences.

On ne peut parler PSC, mutuelle, sans évoquer les transferts de dépenses de santé, le gel des salaires, l'épuisement du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre.

Nous assistons à une dégradation méthodique de notre Sécurité sociale.

Les chiffres de cette CPPS en apportent la preuve implacable : sur les frais de santé des agents civils, la Sécurité sociale ne finance plus que **40,9 %** des dépenses, quand le régime complémentaire en assume désormais **47,7 %**, tout en laissant **11,4 %** de reste à charge moyen, jusqu'à **18,7 %** pour les adhérents sans option.

Année après année, les PLFSS organisent ce transfert de dépenses de santé, et les débats sur le PLFSS 2027 confirment cette trajectoire régressive, avec encore plus de 2 Mds annoncés de coupes dans les dépenses de santé de notre Sécu.

Pour les personnels civils des Armées, la pilule est d'autant plus amère qu'elle s'inscrit dans un contexte de **blocage durable des salaires et du point d'indice** et des cotisations de référence s'élevant à **72,08 €**, entraînant des tarifs importants

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM · COMITÉ DE SUIVI (SUITE)

pour couvrir leurs conjoints et leurs enfants, sans prise en charge du Ministère employeur, pour protéger les familles.

Résultat : seulement **5 600 conjoints** et **19 500 enfants** couverts pour 71 000 agents, soit moins de **0,3 enfant par agent**.

Ces cotisations surdimensionnées débouchent sur un nouvel **excédent projeté de 11,4 millions d'euros** pour 2026 (dont 9,6 millions sur le seul socle obligatoire), après déjà **15,4 millions** en 2025, à mettre en relief des **80,7 M€ de cotisations prélevées.**

Un taux de marge de 19 % dès la 1re année : on prélève donc trop sur des salaires bloqués !

Nous saluons la prudence financière, la qualité de service quotidienne d'Harmonie Mutuelle et l'absence de hausse tarifaire en 2027 face aux **+8 %** annoncés sur le marché.

Mais il faut dire aux personnels ce qui se cache derrière ce niveau de cotisation : plus il est élevé, plus on provisionne le régime certes… mais plus l'État encaisse de taxes (**9,46 M€** de TSA en 2025) et plus l'opérateur capte de frais de gestion (**7,5 M€**) et d'intéressement sur les excédents (10 %, soit **1,5 M€**). Vous nous opposerez peut-être sur ces chiffres, la confidentialité des affaires : nous répondons que c'est un secret de Polichinelle et un déni de transparence pour ceux qui paient !

Et une mise en évidence qu'on peut rapidement, en 2027, redonner par là aussi, du pouvoir d'achat aux personnels de toutes catégories.

Au ministère des Armées, la FNTE-CGT demande :

- une **baisse générale de la cotisation de référence.** Avec par exemple l'étude d'une réduction de 72 € à 65 €, avec une **participation employeur portée à 60 %**, y compris pour les familles, ce qui réduirait la facture des agents de 10 € par mois (et seulement 3 € de plus pour l'employeur). L'excédent annuel sera toujours présent.
- l'**alignement immédiat des enfants de plus de 21 ans à 50 %** de la cotisation de référence, au lieu de 75 %, qui conduirait seulement à **130 000 €** de recettes en moins sur un exercice. L'excédent annuel sera toujours présent.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM · COMITÉ DE SUIVI (SUITE)

Ces enjeux sont cruciaux mais pourtant, les personnels en sont dépossédés.

Au quotidien, les agents restent largement éloignés de ces sujets complexes, noyés dans la masse des dispositifs RH. Près de deux ans après le démarrage, **12 % des agents** n'ont toujours pas activé leur espace adhérent et la prévoyance facultative plafonne à **moins de 7 000 adhésions** sur plus de 70 000 civils.

Sur la prévoyance, le manque d'information de toute la chaîne hiérarchique est criant.

L'ASA peut-elle nous dire combien de dossiers de soutien concernent des agents sans prévoyance, amputés de leur rémunération en arrêt maladie ?

À quelques semaines du **retour du questionnaire médical, au 1er janvier 2027**, nous demandons le report de cette mesure à fin 2027, permettant à tous de rejoindre ce contrat.

Nous déplorons n'avoir à ce jour aucun chiffre « comptables » de ce début d'exercice 2026. Juste un nombre d'adhérents, un nombre de dossiers en cours…

Aussi, nous souhaitons une étude sur le coût d'un tel contrat de prévoyance, s'il était obligatoire à tous, considérant que la mutualisation le rendrait moins « coûteux », en étant tous protégés de perte de salaires en cas d'incapacité à travailler.

Mais surtout, la CGT revendique l'**abrogation du jour de carence et de l'abattement de 10 % sur les trois premiers mois d'arrêt** : voilà le meilleur moyen d'éviter de ponctionner un pourcentage du salaire brut, pour s'assurer, faute de droits statutaires !

Du côté des retraités et de leur régime, ce n'est pas non plus le Pérou.

Faute d'information claire et d'attractivité tarifaire, nous peinons à retenir nos anciens — qui trouvent parfois de meilleures garanties à moindre coût ailleurs — tout comme les nouveaux partants à la retraite. Or, la viabilité même de ce régime repose sur le flux de nouveaux entrants : si le contrat collectif n'attire pas nos jeunes retraités, notre solidarité intergénérationnelle n'aura plus aucun sens.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM · COMITÉ DE SUIVI (SUITE)

3. Sortir de l'accompagnement pour construire une majorité de reconquête

Avec ces constats et propositions, la CGT assure un travail de décryptage et d'information auprès des personnels, sans aucun moyen syndical supplémentaire dédié à cette instance CPPS.

Mais faire le relais d'information ne signifie pas être les amortisseurs de décisions insuffisantes. En 2027, année placée sous des auspices incertains, la CGT restera à l'offensive pour imposer d'autres choix. Et en matière de PSC, nous discuterons de la restitution des excédents aux agents et à leurs familles, de l'élargissement de l'aide aux retraités au-delà du 3e décile avec un cofinancement porté à 30 %, de l'égalité de traitement outre-mer et à l'étranger, de la baisse des frais de gestion, et de la construction d'une prévoyance collective et solidaire.

En conclusion, les discussions techniques de cette journée sont importantes, mais nous n'oublierons jamais l'essentiel : la PSC doit être un outil de progrès social au service des personnels et de leurs familles, et non une variable d'ajustement budgétaire de l'État.

Je vous remercie de votre attention.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr